

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Réunion du vendredi 11 septembre 2020

### Présents :

AKRAM Najib  
BENHAMOU Éric  
BENSALAH Abdelkader  
BOULET Philippe  
BOUZRAR Maryvonne  
BRESSY France  
CHEREAU Franck  
DALLERAC Francis  
DELPEYROUX Pierre

DENANTE Pascale  
DIDIER Francis  
DUMONT Gamra  
GAUTIER Christine  
GOUTTENOIRE  
Corinne(retard)  
LAUFFENBURGER Patrick  
LAURENCE Bernardina  
MAUNIT Xavier

MARMION Chantal  
MECHAIN Georges  
PERRONNET Dominique  
SEVE Patrice  
THILLIEZ Patrice  
VENET Gilles

### Membre de droit :

CHARRE Dominique (DTN)

### Invité :

ROMAN Franco

### Absents Excusés :

BUI XUAN Yves  
COSTER Frederic  
ALLIAN Anne Lise

### Absents non Excusés :

BELRHITI Catherine  
CHEVALLIER Michel  
PONTABRI Pierrette

Le Président ouvre la séance à 17h00.

Compte tenu du contexte sanitaire, la réunion se tient en visio-conférence.

## 1- ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 3 JUILLET 2020

---

Le procès-verbal est proposé au vote du Conseil d'administration.

Après plusieurs annotations soulevées par les membres du Conseil d'administration, le procès-verbal du vendredi 3 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

## **2- SUJETS D'ACTUALITE PRESENTES PAR LE PRESIDENT**

---

### 1. Modalités de versement de la cotisation fédérale :

Les cotisations ont été versées au mois de juillet à toutes les Ligues Régionales concernées. Il y a eu des rectificatifs qui ont été faits, car des élections avaient lieu dans les organes déconcentrés (paiement nécessaire pour le droit de vote).

Le montant de l'ensemble des cotisations fédérales est d'environ 950 000€.

### 2. Calendrier fédéral :

Le calendrier a été envoyé en temps et en heures. Quelques très légères modifications ont été apportées sur le karaté contact notamment.

Il a été très compliqué cette année du fait de la difficulté à trouver une salle sur le territoire de la ville de Paris.

Une attention particulière est portée sur la jauge d'accès.

### 3. Rentrée des clubs :

L'enveloppe était d'environ 1 300 000 cette année. Ceci concerne pour 950 000€ la cotisation fédérale et pour 350 000€ les kits de rentrée.

Certains clubs ont fait part de légers retards d'acheminement à la fédération, mais tout est rentré dans l'ordre à ce jour.

### 4. TQO :

L'événement est reporté aux 11, 12 et 13 juin 2021, à la salle Pierre de Coubertin, Paris 16.

L'expectative de spectateurs étant moindres que lors des dates de l'année passée (week-end de jours fériés), le choix a été fait de se positionner sur une salle moins grande.

S'agissant des Jeux, le COJO de Tokyo a annoncé qu'ils seraient organisés coûte que coûte et ce qu'importe l'état de la pandémie de covid 19.

### 5. Open International de Paris :

Cette compétition sera une véritable répétition avant le TQO. En juin ce sera exactement la même configuration/décoration.

Pour l'Open cette année il faut toutefois s'attendre à avoir moins de pays étrangers car les déplacements sont freinés par la situation sanitaire (isolement, quarantaine etc).

### 6. Base de données fédérale :

On a reporté le lancement de la base intra fédérale au mois de septembre 2021 comme indiqué lors de la dernière réunion.

Le choix a été fait de ne pas risquer de déstabiliser les clubs déjà fragilisés à la rentrée avec la crise du covid.

### 7. Programme informatique des compétitions :

Avec le DSI de la fédération, une fois la base de données mise en marche son rôle sera de mettre en liaison tous les services : licence-compta-compétitions. A l'heure actuelle chaque service utilise son propre logiciel et ce sans aucune interconnexion.

LA fédération propose de nouveaux services aux coaches lors des compétitions : les pyramides (tableau de la compétition personnalisé) pour savoir où sont les compétiteurs lors d'une compétition.

La société Darfish propose aussi les images en très léger différé. Tout le monde a ainsi accès aux images. En cas de contestation les litiges sont très réduits.

Ce service est déjà en marche, et sera sûrement mis en phase de « test » pour l'Open Adidas à Villebon.

Toujours pour les compétitions, la fédération travaille sur 2 améliorations techniques :

- Les bracelets connectés pour les arbitres. Le service ne sera pas prêt pour l'Open Adidas,
- Système de tablette pour le juge de point, pour marquer 1,2 ou 3. Développé avec Sportdata.

X. MAUNIT interroge le Président pour savoir si à l'Open de Paris ça sera 1 tapis montre + tout le reste tablette.

F. DIDIER corrige : il y aura un tapis en expérimentation lors de l'Open Adidas, c'est tout. Les deux systèmes sont complètement séparés l'un et l'autre, il ne s'agit pas du tout du même prestataire de service.

D. CHARRE : Quid du changement de regards des gens sur les tablettes ?

F. DIDIER : Effectivement sur les objets connectés ça paraît être plus facile d'accès pour le grand public. L'inconvénient de la tablette c'est le moment de latence du juge qui quitte le combat des yeux pour « voter » sur sa tablette.

## **3- INTERVENTION DU DTN**

---

Comme indiqué lors du dernier PV du dernier Conseil d'administration, D. CHARRE a proposé au Bureau Exécutif le changement de l'appellation du « Directeur des équipes de France » qui devient à présent le « Directeur de la Performance et du Haut Niveau ».

Ceci répond à une problématique de l'ANS qui souhaite particulièrement mettre en place une personne spécialisée dans le Haut Niveau aux côtés du DTN.

Les nouveaux critères de sélection pour les jeux olympiques ont été validés à l'occasion de la commission consultative des sélections olympiques le 16 juillet 2020.

D. CHARRE félicite par la suite Y. BAILLON qui a su organiser plusieurs stages de Haut Niveau tout l'été et ce à chaque fois dans le respect des consignes sanitaires extrêmement strictes. Une très bonne génération de jeunes est en place, notamment au niveau des espoirs.

Sur les stages des entraîneurs régionaux : certains présidents de ligues régionales ont été contactés pour pouvoir organiser des stages par les entraîneurs régionaux. Stages bien différents de stages de détection, on est sur le très grand public là.

Plusieurs projets de matchs internationaux sont à l'étude.

Sur les formations :

- CQP : le jury plénier s'est tenu le 4 septembre à la fédération. 43 CQP validés ici, 23 candidats qui ont passé l'examen pour la formation en présentielle, 15 en VAE et 5 en équivalence. La fédération française de karaté est donc le vecteur le plus important pour ce diplôme. Dans le calendrier à venir, il y aura deux sessions de CQP d'ici la fin de l'année civile (fin octobre pour la zone nord et courant novembre pour la zone sud).

Le Ministère a validé tous les diplômes de la fédération et a désormais ajouté la qualité d'enseignant de Wushu dans le Code du sport.

Dans les documents envoyés, il y avait deux livrets de formations : un d'une dizaine de pages l'autre de 135 pages.

Le premier est adressé aux prétendants stagiaires et la seconde comporte tous les détails des niveaux attendus, le contenu des formations qui doit être livré. Il s'adresse donc aux organisateurs de formations.

- DIF : encore une modification cette année. Le travail sur la vidéo à fournir pour les stagiaires a été enlevé. Le DIF se déroule sur quatre journées. Le prix restera inchangé.

La fédération pourra bientôt bénéficier d'une initiative mise en place par le Ministère : la création d'un certificat de formation. Il s'agirait d'une nouvelle forme de diplôme, qui viendrait s'ajouter aux nôtres, et concerne l'enseignement du MMA.

Dans la documentation envoyée se trouvaient également plusieurs documents liés à la réglementation fédérale. Ceci montre l'engagement de la fédération.

Sur les disciplines associées, certains programmes vont être appliqués après avoir fait leurs preuves en karaté (coaches, jeunes arbitres, vidéo replay etc).

Sur le Projet Sportif Fédéral, toutes les demandes proposées devraient être validées sauf une, et nous sommes pour l'instant dans un stade administratif.

Sur les Directives Techniques Nationales, plusieurs points sont à développer. Sur la tutelle des organes déconcentrés, organisée par Gilles CHERDIEU, D. CHARRE constate qu'1/3 des organes déconcentrés ont transmis leur dossier en intégralité, 1/3 ont transmis des documents mais le dossier est incomplet et 1/3 qui n'a rien transmis.

Il s'agit donc d'un défaut d'activité.

D. CHARRE soulève par la même un autre souci rencontré : lors des élections des nouvelles instances des comités départementaux, certains ne suivent pas les règlements et statuts quand il s'agit de nommer un DTD.

Un appel à candidatures doit être rédigé et transmis, avant validation et envoi au DTN de la fédération pour validation finale. Après cela et uniquement après cela le Président du département peut nommer son équipe technique départementale.

Enfin, D. CHARRE conclut son intervention en évoquant le sujet SSCC (Sport Santé Culture Citoyenneté), lancé par le Ministère et permettant aux clubs souhaitant participer, de pouvoir donner une éducation physique et sportive par le karaté ou les disciplines associées aux enfants.

Pour faciliter la tâche des clubs qui voudraient s'inscrire à ces dispositifs, une communication sera faite sur le site internet de la fédération.

Une question est posée au DTN quant au certificat de formation pour le MMA. Est-ce que ceci a un lien avec la délégation ?

D. CHARRE explique qu'il n'y a rien à voir entre ces deux dossiers.

P. DENANTE souhaiterait savoir ce qu'il en est des informations sur le transfert des CTS.

D. CHARRE explique que tous les cadres d'Etat ont reçu un courrier de la Ministre en expliquant qu'elle renonçait à ce projet.

E. BENHAMOU voudrait savoir quel est l'intérêt de développer ce certificat de formation en MMA alors que nous disposons déjà du karaté mix en interne.

D. CHARRE répond que pour les enseignants c'est une plus-value et une manière de recruter de nouveaux adhérents.

#### **4- INTERVENTION DU TRESORIER GENERAL**

---

F. DALLERAC rappelle que toute la procédure de vote des bilans et budgets se fera lors du Conseil d'administration du 30 octobre 2020.

Le service comptabilité est d'ores et déjà pleinement mobilisé pour établir ces bilans de fin de saison, avec la Commissaire aux comptes à leurs côtés.

Le budget prévisionnel était de 11 367 500€ avec une estimation d'environ 244 000 licenciés, et malgré la pandémie, la saison 2019-2020 se clôture avec environ 241 000 licenciés, ce qui est très proche des prévisions.

Sur les recettes, elles sont plus importantes qu'escompté, ce qui laisse espérer que lors du bilan, la fédération se trouvera en excédent (environ 50 000€).

#### **5- ASSEMBLEES GENERALES ELECTIVES DANS LES ORGANISMES DECONCENTRES**

---

Les assemblées générales électives pour les comités directeurs ne sont pas toutes effectuées à ce jour mais s'agissant des représentants des clubs, ils sont tous élus, dans chaque comité départemental.

Pour les Ligues Régionales, les élections commencent à la fin du mois de septembre. La fédération fait un effort financier important pour avoir le prestataire de services pour le vote dans toutes les assemblées générales des Ligues.

Il y a toujours le même sujet dans les comités départementaux, à savoir une méconnaissance des statuts et notamment de la différence entre représentants des clubs et comité directeur. Une séparation est on ne peut plus nécessaire.

Une autre question est celle du 2<sup>ème</sup> tour. Plusieurs comités départementaux ne pensent pas à rappeler à l'assemblée générale si elle souhaite procéder à un 2<sup>ème</sup> tour.

F. DIDIER rappelle au Conseil d'administration qu'il peut enclencher une proposition de modifications statutaires, il doit être force de proposition sur ces questions-là auprès de l'Assemblée Générale.

## **6- RECONNAISSANCE DU COMITE DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE**

---

M. GRUMIC rappelle que cette procédure émane de Monsieur Didier DEMAISON, qui demande la reconnaissance de son association en tant que comité départemental de la Haute Vienne.

M. GRUMIC rappelle que dans les documents envoyés se trouvent la demande initiale et tous les récépissés, règlements et statuts de cette association.

Enfin, dernier rappel est fait en expliquant que c'est bien le Conseil d'administration de la fédération qui se prononce ou non sur l'acceptation des reconnaissances et que cet avis sera ratifié ensuite par l'assemblée générale fédérale.

La reconnaissance est accordée à l'unanimité par le Conseil d'administration.

## **7- L'ASSEMBLEE GENERALE ET LA REUNION DES PRESIDENTS DES ORGANES DECONCENTRES**

---

F. DIDIER explique que l'assemblée générale de la fédération se fera finalement à l'INJ dans la grande salle, pour un souci de place au CNOSF.

La réunion des présidents des organes déconcentrés aura lieu quant à elle le lendemain et correspond au colloque des présidents habituellement organisés à Montpellier en début d'année.

## **8- APPROBATION DES REGLEMENTS FEDERAUX POUR LA SAISON 2020/2021**

---

M. GRUMIC reprend la parole et indique que tous les documents ont été envoyés en même temps que la convocation.

Il s'agit de la réglementation arbitrage, de la formation ou encore des compétitions et des directives nationales.

Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité les règlements fédéraux pour la saison 2020/2021.

## **9- MISE EN PLACE DE LA COMMISSION TAÏ-DO**

---

Le Conseil d'Administration décide de différer cette mise en place pour des soucis administratifs et de délais.

Cette commission sera donc plutôt mise à l'ordre du jour du premier Conseil d'administration qui suivra l'assemblée générale de la fédération du 28 novembre.

## **10-TRANSFORMATION DU COMITE NATIONAL WUSHU**

---

Eu égard les directives de la fédération européenne de Wushu, un travail a été réalisé pour permettre une meilleure promotion du Wushu français à l'international.

M. GRUMIC explique que l'EWUF, la fédération européenne de Wushu n'a toujours pas reconnu la FFK en tant que membre de cette institution. Ils exigent que le Comité actuel possède une personnalité morale. Un travail a donc été engagé pour transformer ce Comité en association.

A ce jour les statuts ne sont pas encore communicables car toujours à l'étape du projet et toujours en discussion avec les concernés.

Ils seront présentés à la réunion du 30 octobre.

L'idée est d'avoir un comité français de Wushu kung fu qui sera traité statutairement comme un organe déconcentré de la fédération, et donc aura les mêmes droits et devoirs.

C'est cet organe nouvellement créée qui sera membre de l'EWUF.

## **11- MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA FEDERATION**

---

M. GRUMIC explique que les modifications statutaires cette année concernent principalement l'intégration de l'association Comité Français Wushu Kung Fu.

Plusieurs points seront corrigés également sur les assemblées générales électorales dans les comités départementaux et également le fait qu'on ne prévoit pas la résolution du problème de deux binômes de représentants des clubs ayant le même nombre de voix à la fin du scrutin.

Une piste d'amélioration est donc de prévoir comme pour l'élection d'un comité directeur que ce soit le plus âgé qui soit élu.

Une version définitive vous sera soumise pour vote lors du Conseil d'administration du 30 octobre.

## **12- QUESTIONS DIVERSES**

---

G. VENET prend la parole pour savoir si la fédération accepte les affiliations de clubs « Muay-Thai » notamment au nom des Arts Martiaux du Sud Est Asiatique.

F. DIDIER répond à cette question à la négative, chaque club doit pratiquer une discipline de la fédération, et la boxe thaïlandaise ne fait pas partie des AMSEA à la fédération.

Une piste d'affiliation pourrait être de s'affilier éventuellement au nom du karaté mix mais pas au nom de la boxe thaïlandaise.

G. VENET souhaite savoir si le calendrier des formations est rédigé à l'heure actuelle.

D. CHARRE explique que les dates sont arrêtées pour les CQP mais dans l'attente de validation eu égard les mesures gouvernementales annoncées plus tard ce jour.

G. VENET souhaite savoir si la dernière version du logiciel Artymédia est disponible ou non.

F. DIDIER répond par l'affirmative et indique que le service compétition reviendra vers les intéressés au plus vite.

X. MAUNIT demande ce que doit fournir la Ligue lors des assemblées générales électorales.

M. GRUMIC explique que tout ce qui concerne le matériel de vote est à la charge du prestataire. Une prise de contact avec tous les présidents sera réalisée dans tous les cas au préalable.

Mme. BOUZRAR indique qu'un problème a été soulevé à plusieurs reprises dans les clubs, qui concernerait le renouvellement des licences.

F. DIDIER va dépêcher M. RALL, DSI de la fédération sur le sujet.

Aucune remarque ou question diverse n'étant formulée, la réunion du Conseil d'administration se termine à 19h30.

Le Président  
Francis DIDIER

Le Secrétaire Général  
Philippe BOULET